

## **Procès-verbal de séance du mercredi 30 juin 2021 à 20h30**

**Présents** : GAILLOT Jean Paul, BOURGUIGNON Gérard BRILLAUD Anthony, CRISTOU François, GOUINEAU Geoffrey, GUILLET Evelyne, HILLAIRET Nadine, OCTEAU Laurent, OLLIVIER Nathalie, RATEAUD Angélique, ROBIN Nathalie, BRAULT Florian, BOULOUMOU Alexandre.

**Absents excusé(s) :**

YOU Sylvie donne procuration à GAILLOT Jean-Paul  
DEBOIS Éric

**Absents :**

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-  
Le Conseil Municipal désigne Madame GUILLET Evelyne, secrétaire de séance.

**Approbation du dernier compte -rendu**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L 2121-23;  
Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2021,  
Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 mai 2021 à l'approbation des conseillers municipaux.  
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2021.

**DELIBERATIONS :**

**Objet de la délibération : Harmonisation règlement Intérieur et tarif cantine garderie du R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal)**

Monsieur le maire expose au conseil le règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie des communes de Romegoux et de Geay.

Il propose d'harmoniser le règlement intérieur de la Commune de La Vallée. Après lecture des différents règlements intérieurs, celui de La Vallée sera conservé sur notre commune pour l'année scolaire 2021-2022. Une information complémentaire sur les modalités de paiement sera ajoutée.

Par ailleurs, le tarif cantine passera à 2.50 € pour les enfants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le tarif garderie restera inchangé. Ces tarifs seront affichés en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-accepte les propositions de tarif ci-dessus. Cantine 2.50 € pour les enfants.

Le tarif Garderie reste inchangé.

**Récapitulatif tarifs : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

<b>TARIFS CANTINE</b>	
<b>Adultes</b>	<b>Enfants</b>
<b>4.60 €</b>	<b>2.50 €</b>

<b>TARIFS GARDERIE</b>	
<b>MATIN</b>	<b>SOIR</b>
<b>0.50 € la ½ heure</b>	<b>1.00 € la ½ heure</b>

-donne tout pouvoir au maire pour signer les documents afférents au dossier

### **Objet de la délibération : achat d'un équipement DECAPARK**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un nouveau devis d'un montant de 31373.00 €HT concernant l'acquisition d'un Décapark (complexe multi sports) projet modulable pour les enfants et les adolescents proposé et étudié par la commission jeunesse.

Une demande de subvention va être sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, service des sports. Le taux est de 20% du montant HT.

Après avoir examiné le dernier devis proposé par l'entreprise Kaso2 Maisons Roches de Lusignan.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-Accepte de fournir le devis de l'entreprise Kaso2 Maisons Roches pour la demande de subvention ;

-Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents afférents au dossier.

### **Objet de la délibération : Numérotation voirie à la ROCHE**

Le conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de l'Urbanisme

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de Madame FOUGERIT concernant une construction rue de la Butte, et elle demande de lui attribuer un numéro de rue. A la parcelle ZT 296.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de numéroter la parcelle : 7 rue de la Butte

- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et de transmettre les informations au cadastre.

### **Questions diverses informations diverses :**

#### **Equipement Ecole « plan numérique »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet de renouvellement des équipements informatiques dans les deux classes de l'école de La Vallée. Ce projet concerne l'achat de plusieurs ordinateurs et la mise en place de ressources numériques (logiciels) appropriés.

L'installation et la mise en fonction seront assurées par Monsieur Jean-Frédéric PENICHON spécialisé dans ce secteur d'activité de la récupération d'ordinateurs et d'équipement périphériques.

Le conseil municipal à l'unanimité :

-Accepte le renouvellement du parc informatique comme décrit ci-dessus selon les conditions du programme du plan de relance.

Une délibération a déjà été prise pour ce dossier car celui-ci devait être déposé avant le 31 mars 2021 sur la plateforme dématérialisée en lien avec le plan de relance numérique pour les écoles.

### **Problème prolifération mouches :**

Suite à une recrudescence de mouches constatée sur la commune, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après s'être renseigné auprès de la DDSV et du FREDON et selon ces deux organismes, il est difficile de connaître l'origine exacte de cette prolifération. Plusieurs phénomènes peuvent être à l'origine (climat, présence d'animaux, déchets...) des recherches de solutions au sein de l'équipe du conseil sont en cours, dossier à suivre....

**Panneaux photovoltaïques** : Suite à l'aménagement d'une unité de panneaux photovoltaïques sur la commune de Trizay, la société URBASOLAR a sollicité la commune de La Vallée afin de signer un bail de location sur la parcelle B 236 dans le but de compenser et de préserver un écosystème. L'Equipe Municipale décide d'une nouvelle entrevue avec la société afin d'avoir plus d'informations sur les modalités de bail.

**Aménagement de sécurité** : dans le cadre des politiques d'aménagements de sécurité en traverse d'agglomération et des grands itinéraires cyclables ( Flow vélo) ? le Département réalisera des travaux sur la RD 118 dans le village de l'Houmée via l'entreprise Colas du 26 juillet au 06 août 2021.

**CYCLAD** : Conformément à la réglementation CRAM 388, Cyclad demande la suppression de l'accès des camions de collecte en marche arrière dans la rue du Petit Village. La collecte des déchets se fera au croisement de cette rue et de la rue du Château où les containers seront mis en place. Les habitants concernés seront informés de cette modification de circuit.

### **Affaire Commune de la Vallée/Association de Faits des habitants de l'Houmée**

Dans le cadre du dossier N°2000013 opposant l'association de faits des habitants de l'Houmée » à la commune de La Vallée ainsi qu'à la SCI la Charente, le Tribunal administratif a condamné la commune de La Vallée à verser aux requérants une somme de 1200 euros au titre de frais d'instance. Le conseil accepte que cette somme soit versée afin d'éviter que des pénalités ne soient engagées.

Fin de séance 22h50

